

## GRILLE DE NOTATION DEPARTEMENTALE

Valable pour les collègues ayant leur 1<sup>er</sup> inspection à compter de septembre 2008

(Saône et Loire)

*Adoptée lors de la CAPD du 14 avril 2009*

Professeur des écoles <b>Hors classe</b>	-	-	-	-	1	2	3	4	5	6	7	
Professeur des écoles <b>Classe Normale</b>	3	4	5	6	7	8	9	10	11 - de 3 ans	11 + de 3 ans	11 + de 6 ans	11 + de 9 ans
<b>Note mini</b>	10	10.5	11	11.5	12	12.5	13	13.5	14	14.5	15	15.5
<b>Note maxi</b>	12	12.5	13.5	14	14.5	15	16	17	18	19	19.5	20

Cette nouvelle grille de notation a pris effet au 01/09/08 et se mettra en place progressivement. Cette grille ne s'applique qu'aux collègues sortis de l'IUFM depuis juin 2007.

**Pour tous les autres l'ancienne grille reste valable. Aucune note n'est donc modifiée.**

Pour l'administration la volonté de mettre en place une nouvelle grille s'explique par le souhait d'aligner cette grille sur ce qui est proposé dans les autres départements. L'étalonnage se faisant désormais de 10 à 20 est censé donner davantage de latitude aux IEN pour la notation.

Nous serons vigilant à ce que cette nouvelle grille ne pénalise aucun des collègues concernés.

### Les conseils du SNUipp71 :

- *Il est toujours préférable de se faire inspecter après une promotion que juste avant.*
- *Pour tout problème ou question avant ou après l'inspection, n'hésitez pas à prendre contact avec vos élus.*